

Délai d'opposition: 24 juin 1971

Loi fédérale
complétant la loi qui concerne la protection des marques de fabrique
et de commerce, des indications de provenance et des
mentions de récompenses industrielles

(Du 18 mars 1971)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le message du Conseil fédéral du 2 septembre 1970¹⁾,

arrête:

I

Le chapitre II (indications de provenance) de la loi fédérale du 26 septembre 1890²⁾ concernant la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles est complété par l'article suivant:

Art. 18^{bis} (nouveau)

¹⁾ Lorsque l'intérêt général de l'économie suisse le justifie, le Conseil fédéral peut préciser les conditions que doit remplir un produit selon ses caractéristiques pour que l'utilisation d'une indication de provenance suisse soit licite.

²⁾ Ces conditions peuvent avoir pour objet:

- a. La provenance suisse des matières de base ou des pièces détachées;
- b. Le travail fait en Suisse;
- c. D'autres propriétés essentielles, en particulier la qualité, que le public attend des produits munis d'une indication de provenance suisse.

¹⁾ FF 1970 II 713

²⁾ RS 2 837

II

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 1972.

III

Le Conseil fédéral est chargé de la publier conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Ainsi arrêté par le Conseil national

Berne, le 18 mars 1971

Le président, **Weber**

Le secrétaire, **Hufschmid**

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats

Berne, le 18 mars 1971

Le président, **Theus**

Le secrétaire, **Sauvant**

Le Conseil fédéral arrête:

La loi fédérale ci-dessus sera publiée en vertu de l'article 89, 2^e alinéa, de la constitution fédérale et de l'article 3 de la loi du 17 juin 1874 concernant les votations populaires sur les lois et arrêtés fédéraux.

Berne, le 18 mars 1971

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Huber

19435

Date de la publication: 26 mars 1971

Délai d'opposition: 24 juin 1971

Loi fédérale complétant la loi qui concerne la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles (Du 18 mars 1971)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1971
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.03.1971
Date	
Data	
Seite	574-575
Page	
Pagina	
Ref. No	10 099 788

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.